

Séance du jeudi 25 juillet 2024

Date de la convocation: 19/07/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie
KONNERT par Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART

Absents:

**ACHAT DE VAISSELLE ET EQUIPEMENTS AU CLUB CASTELCENSORIEN -
(D 2024 062)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les efforts entrepris pour remettre à niveau la salle polyvalente en vue de la réouverture des locations de l'espace aux personnes privées. Il explique que l'accès à la vaisselle et aux équipements situés dans ladite salle sont problématiques, (i) leur propriété étant celle de l'association Le Club castelcensorien et (ii) ces biens étant rangés dans un local de ladite salle qui est verrouillé et dont la Commune ne dispose pas de la clé qui est détenue par les membres de l'association – cette disposition étant le fruit d'usages anciens. Il pose que (i) la Commune ne saurait accepter la privatisation d'une partie d'un espace public et que (ii) l'accès aux matériels et équipements doit être facilité pour les utilisateurs de ladite salle. Il rappelle que le bureau municipal et une délégation d'élus a rencontré des représentants du Club castelcensorien en avril 2024 pour leur faire part de ces considérants et les inviter à trouver une solution partagée, étant entendu que, parmi les différentes solutions, la Commune s'était alors déclarée prête à racheter le matériel. Il informe le Conseil municipal que, par courrier en date 6 juillet 2024, le Club castelcensorien a fait une proposition de rachat de ces matériels et équipements par la Commune pour un montant de 3 665,35 €. Pour la plus parfaite information du Conseil municipal, il rappelle que, depuis le règlement d'intervention adopté le 3 juin 2021 (délibération 2021-066), le Club castelcensorien bénéficie, comme toutes les associations du village, de subventions de la Commune pour chacune des 5 manifestations annuelles organisées (soit un montant annuel d'environ 900 €) et que la salle polyvalente est mise gratuitement à disposition (soit une économie de plus de 1 000 euros par an au tarif actuel de location alors que le Club, comme toutes les associations du village, devait, avant ledit règlement d'intervention, payer à la Commune des frais de location de ladite salle pour pouvoir organiser ses manifestations). Le débat en séance ayant majoritairement conclu au fait que la proposition du Club castelcensorien était financièrement démesurée, en particulier en comparaison des tarifs de la vaisselle neuve pour collectivités tels qu'ils sont publics sur Internet, et après un tour de table exhaustif, le Maire invite le Conseil municipal à adresser une contre-proposition à hauteur de 1 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité moins une abstention (Jean-Jacques Debiève),

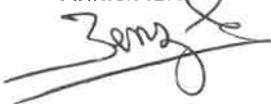
AUTORISE le Maire à adresser au Club castelcensorien une offre d'achat des matériels et équipements tels qu'ils sont annexés au courrier du 6 juillet 2024 pour un montant de 1 000 € qui prendra la forme d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Club Castelcensorien.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

